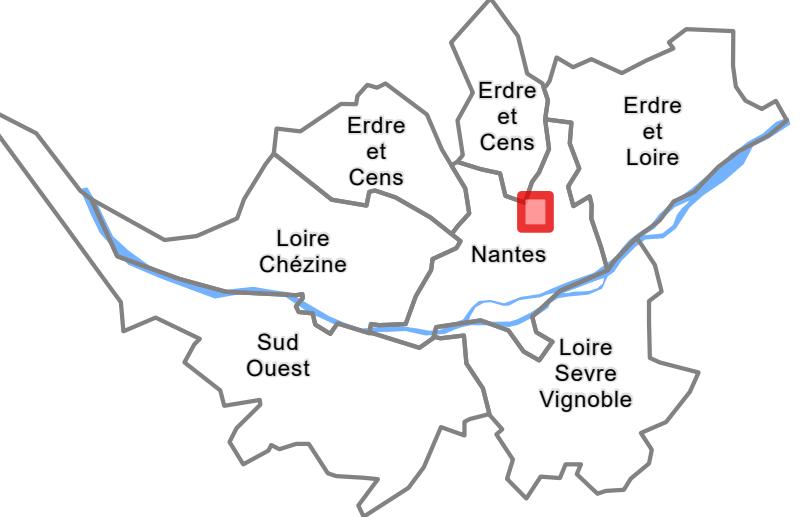


Planche
H21

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié par procédure simplifiée le 09 avril 2021
Modifié par décret le 07 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025



4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Nantes, Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre, Nantes

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols	
■	Zonage
■	Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques	
■	Linéaire commercial souple
■	Linéaire commercial strict
■	Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
■	Périmètre logistique
■	Polarité commerciale majeure
■	Polarité commerciale intermédiaire
■	Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
■	Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
■	Pôle de services
■	Périmètre tertiaire
■	Périmètre mixte productif-tertiaire

Emplacements Réserveés	
■	Emplacement réservé pour mixité sociale
■	Servitude de constructibilité limitée
■	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
■	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

Périmètres reportés	
■	Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
■	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
■	Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

Fond de plan	
■	Parcelle
■	Empreinte Bâtie
■	Surface en eau
■	Limite communale

Format d'impression des plans 913 x 991 mm

Référentiel Parcellaire Cadastre Unique actualisé

GRILLE DE REPERAGE

